

CAMEROUN

RAPPORT D'EXAMEN
NATIONAL VOLONTAIRE
DE LA MISE EN OEUVRE DU
**PACTE MONDIAL POUR
DES MIGRATIONS SURES,**
ORDONNEES ET REGULIERES

2022

CRÉDITS:

Conception et mise en page
Joemidia - Cabo Verde
www.joemidia.cv
info@joemidia.cv

I. Résumé exécutif	8
II. Examen de la mise en œuvre des objectifs du Pacte mondial	10
Sous-groupe 1 : Objectifs 2, 5, 6, 12 et 18	10
Objectifs 2 : Lutter contre les facteurs négatifs et les problèmes structurels qui poussent des personnes à quitter leur pays d'origine.....	10
Objectif 5: Faire en sorte que les filières de migration régulière soient accessibles et plus souples	15
Objectif 6 : Favoriser des pratiques de recrutement justes et éthiques et assurer les conditions d'un travail décent.....	16
Objectif 12 : Veiller à l'invariabilité et à la prévisibilité des procédures migratoires pour assurer des contrôles, des évaluations et une orientation appropriée	17
Objectif 18 : Investir dans le perfectionnement des compétences et faciliter la reconnaissance mutuelle des aptitudes, qualifications et compétences	17
Sous-groupe 2 : Objectifs 4, 8, 9, 10, 11, 13 et 21	18
Objectif 4 : Munir tous les migrants d'une preuve d'identité légale et de papiers adéquat	18
Objectif 8 : Sauver des vies et mettre en place une action internationale coordonnée pour retrouver les migrants disparus	20
Objectif 9 : Renforcer la lutte transnationale contre le trafic illicite des migrants.....	21
Objectif 10 : Prévenir, combattre et éliminer la traite de personnes dans le cadre des migrations internationales.....	23
Objectif 11 : Gérer les frontières de manière intégrée, sûre et coordonnée	26
Objectif 13 : Ne recourir au placement en rétention administrative des migrants qu'en dernier ressort et chercher des solutions de rechange	28
Objectif 21 : Coopérer en vue de faciliter le retour et la réadmission des migrants en toute sécurité et dignité, ainsi que leur réintégration durable.....	28
Sous-groupe 3 : Objectifs 14, 15, 16, 19, 20 et 22	30
Objectif 14 : Renforcer la protection, l'assistance et la coopération consulaires tout au long du cycle migratoire	30
Objectif 15 : Assurer l'accès des migrants aux services de base...	31
Objectif 16 : Donner aux migrants et aux sociétés des moyens en faveur de la pleine intégration	33

Objectif 19 : Créer les conditions permettant aux migrants et aux diasporas de contribuer pleinement au développement durable dans tous les pays.....	36
Objectif 20 : Rendre les envois de fonds plus rapides, plus sûrs et moins coûteux et favoriser l'inclusion financière des migrants.....	38
Objectif 22 : Mettre en place des mécanismes de portabilité des droits de sécurité sociale et des avantages acquis	39
Sous-groupe 4 : Objectifs 1, 3, 7, 17 et 23	40
Objective 1: Collecter et utiliser des données précises et ventilées qui serviront à l'élaboration de politiques fondées sur la connaissance des faits	40
Objective 3 : Fournir dans les meilleurs délais des informations exactes à toutes les étapes de la migration.....	43
Objective 7: Address and reduce vulnerabilities in migration	45
Objective 17: Éliminer toutes les formes de discrimination et encourager un débat public fondé sur l'analyse des faits afin de faire évoluer la manière dont les migrations sont perçues.....	48
Objectif 23 : Renforcer la coopération internationale et les partenariats mondiaux pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.....	49

III. Promesses d'engagement prioritaires du Cameroun 2022-2026 51



CAMEROUN

RAPPORT D'EXAMEN NATIONAL
VOLONTAIRE DE LA MISE EN OEUVRE DU
PACTE MONDIAL POUR DES MIGRATIONS
SURES, ORDONNEES ET REGULIERES

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AGR	Activité Génératrice de Revenus
AOC	Afrique de l'Ouest et du Centre
ARECC	Association des Rapatriés et de Lutte contre l'Emigration Clandestine au Cameroun
BCAH ou OCHA	Bureau de la Coordination des Affaires Humanitaires
BEM	Bureaux d'Emploi Municipaux
BLT	Bassin du Lac Tchad
BUNEC	Bureau National de l'Etat-Civil
CCPAC	Comité des Chefs de Police d'Afrique Centrale
CDHC	Commission des Droits de l'Homme du Cameroun
CEEAC	Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
CEFAM	Centre de Formation pour l'Administration Municipale
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CICR	Comité International de la Croix-Rouge
COBAC	Commission Bancaire de l'Afrique Centrale
COHEB Int'l	Community Humanitarian Board Interanational
CPFF	Centres de Promotion de la Femme et de la Famille
CNDDR	Comité National de Désarmement, de Démobilisation et de Réintégration
CNJ	Conseil National de la Jeunesse du Cameroun
CNPBM	Commission Nationale de Promotion du Bilinguisme et du Multiculturalisme
CREPS	Centre de Recherche et d'Études Politiques et Stratégiques
CRM	Customer Relationship Management
CRTV	Cameroon Radio Television
CTD	Collectivité Territoriale Décentralisée
CUA	Commission de l'Union Africaine
CVUC	Communes et Villes Unies du Cameroun
DIAS'INVEST	Club des Entrepreneurs de la Diaspora
DGSN	Délégation Générale à la Sureté Nationale
DTM	Displacement Tracking Matrix □ Matrice de suivi du déplacement
ECPY	Ecole Citoyenne et Politique de Yaoundé
FOMICA	Forum d'échanges et d'informations sur les opportunités de la migration légale
IDA	Association International de Développement
IFORD	Institut de Formation et de Recherche Démographique
IMRF	International Migration Review Forum □ Forum d'examen des migrations internationales
INS	Institut National de la Statistique du Cameroun
IRIC	Institut des Relations Internationales du Cameroun
ISSEA	Institut Sous-régional de Statistique et d'Economie Appliquée
ECAM	Entreprises du Cameroun
EUTF	European Union Trust Funds
FMM	Force Multinationale Mixte
FMO	Forces de Maintien de l'Ordre
FNE	Fonds National de l'Emploi
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la Population
GIC	Groupe d'Initiative Commune
GICAM	Groupement Inter-patronal du Cameroun
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
HCDH	Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme

HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
HDPN	Humanitarian Development Peace Nexus
HIMO	Haute Intensité de Main d'œuvre
KYC	Know Your Customer
LMD	Licence-Master-Doctorat
MAD	Mise à disposition
MIDCAS	Dialogue sur la migration pour les États d'Afrique Centrale
MINAS	Ministère des Affaires Sociales
MINAT	Ministère de l'Administration Territoriale
MINCOM	Ministère de la Communication
MINDDEVEL	Ministère de la Décentralisation et du Développement Local
MINDEF	Ministère de la Défense
MINEPAT	Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MINEFOP	Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
MINESUP	Ministère de l'Enseignement Supérieur
MINFI	Ministère des Finances
MINFOPRA	Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative
MINJEC	Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique
MINJUSTICE	Ministère de la Justice
MINPROFF	Ministère de la Promotion de la Femme et de la famille
MINREX	Ministère des Relations Extérieures
MINSANTE	Ministère de la Santé Publique
MINTSS	Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale
NASLA	National School of Local Administration
NOSO	Nord-Ouest et Sud-Ouest
NTIC	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
ODD	Objectifs de Développement Durable
OEMIT	Organisation pour l'Eveil des jeunes sur la Migration Irrégulière et la Traite des personnes
OIM	Organisation Internationale pour les Migration
OIT	Organisation Internationale du Travail
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONJ	Office National de la Jeunesse
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUDC	Office des Nations Unies contre les Drogues et le Crime
ÔPHMA	Ô Pays Human Migrant Association
OSC	Organisation de la Société Civile
OSIWA	Open Society For West Africa
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PAN	Président de l'Assemblée Nationale
PARDIC	Programme d'Appui aux Actions Rurales de Développement Industriel et Commercial
PARIC	Programme d'Appui au Retour des Immigrés Camerounais
PARI-JEDI	Programme d'Aide au Retour et à l'Insertion des Jeunes de la Diaspora
PARSEBALT	Projet d'Appui à la Réinsertion Socio-Économique des Groupes Vulnérables dans le Bassin du Lac Tchad
PCD	Plan Communal de Développement
PDI	Personne déplacée interne
PMM	Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières

PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPTD	Programme Pays pour le Travail Décent
PRD	Plan Régional de Développement
PTF	Partenaires technique et financier
RCA	République centrafricaine
REP-COD	Réseau des Parlementaires pour la diaspora, la coopération décentralisée et transfrontalière
RRR	Retour volontaire, Réadmission et Réinsertion des migrants
SDE	Service Déconcentré de l'Etat
SMIC	Solutions aux Migrations Clandestines
SND 30	Stratégie Nationale de Développement du Cameroun 2020 - 2030
SNU	Système des Nations Unies
SOPs	Système national de référencement et procédures standards opératoires
TdR	Termes de Référence
UA	Union Africaine
UE	Union Européenne
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
VAE	Valorisation des Acquis de l'Expérience
VBG	Violence Basée sur le Genre



I. RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Le Cameroun est un pays du golfe de Guinée, situé sur la façade occidentale de l'Afrique Centrale. Possédant 590 km de côtes le long de l'océan Atlantique, le pays a schématiquement la forme d'un triangle de 475 650 km² de superficie. De par sa position au centre de l'Afrique et en raison de ses traditions d'hospitalité, de liberté et de tolérance, le Cameroun, se trouve à la confluence de plusieurs flux migratoires volontaires ou forcés, au point d'en être confronté à un triple niveau, à savoir comme pays d'origine, de transit et de destination des migrants. Prenant conscience des enjeux du phénomène, ainsi que la pleine mesure de ses conséquences, il s'est inscrit dans la mouvance internationale de recherche de solutions viables pour une gestion maîtrisée et efficace des flux migratoires.

C'est à ce titre qu'il a pris part les 11 et 12 décembre 2018 à Marrakech à la Conférence intergouvernementale d'adoption du PMM et marqué son adhésion audit Pacte, qui a été entériné par l'Assemblée Générale des Nations Unies à travers la Résolution A/73 /195 du 19 décembre 2018. Cette Résolution met en place un mécanisme d'examen de la mise en œuvre du Pacte, dénommée : Forum d'examen des migrations internationales, dont la première édition est prévue du 17 au 20 mai 2022 à New-York. Pendant ces travaux, les Etats seront invités à présenter les progrès accomplis dans la réalisation du pacte et à formuler des engagements pour la période 2022-2026.

Le Cameroun a participé à la première revue régionale qui a eu lieu en juillet 2021, sous l'égide de l'Union Africaine, de la Commission des Nations Unies pour l'Afrique et de l'OIM. Dans ce cadre, un rapport d'examen national volontaire multi-acteurs de mise en œuvre du Pacte mondial avait été produit.

En vue d'une participation optimale aux travaux de New-York, les pays sont encouragés à mettre à jour leurs examens nationaux volontaires conformément à l'approche mobilisant l'ensemble des pouvoirs publics et de la société. C'est dans cette optique que le Réseau des Nations Unies pour les migrations a accompagné le Gouvernement dans sa volonté à mener une consultation nationale multi-acteurs pour la mise à jour de son rapport d'examen de mise en œuvre du PMM de juillet 2021 selon l'approche basée sur l'ensemble de la société et à mieux préparer sa participation à l'IMRF.

Cette consultation nationale volontaire multi-acteurs, s'est tenue en trois phases, notamment le 30 mars 2022 avec les Parlementaires et d'autres acteurs non gouvernementaux, le 06 avril 2022 avec le Réseau des Nations Unies pour les migrations et le 14 avril 2022 avec les acteurs gouvernementaux.

Le présent rapport d'examen national volontaire consolide toutes les données mises à jour de l'ensemble des parties prenantes et est assorti des promesses d'engagement du Cameroun pour la période 2022-2026.



II. EXAMEN DE LA MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DU PACTE MONDIAL

Les résultats de la consultation nationale volontaire des parties prenantes sont présentés dans le tableau ci-dessous par sous-groupes et en fonction de la répartition des objectifs du Pacte mondial par table ronde de l'IMRF.

Sous-groupe 1 : Objectifs 2, 5, 6, 12 et 18



Objectifs 2 : Lutter contre les facteurs négatifs et les problèmes structurels qui poussent des personnes à quitter leur pays d'origine

Réalisations

MINJEC :

- Environ 35 000 demandes des Cartes biométriques jeune pour les jeunes résidents au Cameroun enregistrés à ce jour ;
- Mise en œuvre du Programme spécial triennal Jeunes (PTS).

MINPROFF :

- 40 112 filles et femmes ont été formées au montage et à la gestion des AGR ; 593 femmes ont bénéficié d'un appui pour la mise en place d'une AGR ; 4599 femmes et filles ont bénéficié des appuis à la résilience socio-économique des femmes et filles face à la COVID-19 ; plus de 600 groupes de femmes vivant en milieu rural ont bénéficié des appuis en matériel agro pastoral ;
- Par ailleurs, le renforcement de la couverture nationale en structures d'encadrement de la femme et de la famille a permis de porter le nombre à 107 Centres de Promotion de la Femme et de la Famille (CPFF) fonctionnels répartis sur l'ensemble du territoire national. Ce sont des unités techniques spécialisées du MINPROFF qui offrent aux femmes des formations dans des domaines tels que l'industrie de l'habillement, l'esthétique et la coiffure, l'hôtellerie-restauration, la gestion des activités génératrices de revenu, ainsi qu'un appui à leur insertion professionnelle. Ils accueillent les déperdus du système scolaire formel.

MINESUP :

- Création de trois (03) Universités d'Etat (Ebolowa, Bertoua et Garoua) ;
- Amélioration des infrastructures académiques (construction des campus universitaires, laboratoires et centres de recherche, bibliothèques,...) ;
- Mise en place des incubateurs d'entreprise dans toutes les Universités d'Etat pour permettre aux diplômés de pouvoir créer des start-ups (numérique, agriculture, sciences halieutiques) ;
- Développement du numérique pour favoriser le e-learning (formation à distance) et la mise à place des télé centres du numérique universitaire (télé-enseignement) ;
- Développement des offres de formation relevant du secteur privé (création de 200 Universités privées) ;
- Recrutement de 2000 enseignants d'origine camerounaise et de la diaspora camerounaise dans les Universités d'Etat.

MINEFOP :

- Création des centres d'orientation professionnels.

MINJEC :

- Formation des jeunes à la mise en œuvre des AGR dans le cadre du PTS (Programme Triennal Spécial).

MINDDEVEL :

- Accélération du processus de décentralisation avec le transfert effectif des compétences;
- Revue et actualisation des plans communaux de développement ;
- Elaboration des plans régionaux de développement ;
- Renforcement des capacités des élus locaux dans la gestion et la prise en charge des questions de développement participatif, de gestion des crises et de cohésion sociale.

MINCOM :

- Renforcement des partenariats, des mécanismes de coordination et de collaboration intersectorielles, inter pays et inter institutions ;
- Promotion de l'entreprenariat rural ;
- Financement des projets des jeunes ;
- Création d'un espace de rencontres entre les entrepreneurs, partenaires techniques, institutions financières ;
- Communication et visibilité sur les projets nationaux, les opportunités d'insertion professionnelle, le parcours des jeunes entrepreneurs grâce aux partenariats avec les médias des plateaux/émissions radio et TV dédiées ;
- Sensibilisation contre les discours de haine, le racisme et la xénophobie à l'encontre des populations migrantes.

MINSANTE :

- Le Cameroun a adopté et mis en œuvre un plan de riposte national contre la pandémie à Covid-19 est inclusif.

OIM/OIT :

- Evaluation du marché du travail dans le NOSO

OIM :

Mise en œuvre de programmes de stabilisation communautaire, dialogue communautaire pour les communautés les plus impactées par les crises au Cameroun afin de prévenir les mouvements secondaires et les déplacements.

UNICEF :

- Protection de l'enfant contre les violences et abus à travers le soutien psychosocial à 404 514 enfants (populations déplacées internes et communautés hôtes) ;
- Facilitation de l'accès à des espaces amis des enfants avec des interventions de programmation intersectorielles, ainsi que leurs soignants ;
- Fourniture de services de réponse à la violence basée sur le genre (VBG) par le biais de programmes soutenus par l'UNICEF à 116 939 femmes et enfants en situation humanitaire ;
- Renforcement des capacités de 52 653 adolescents (filles et garçons) âgés de 10-19 ans en compétences de vie ;
- Mise en œuvre du programme conjoint "Jeunesse et stabilisation pour la paix et la sécurité dans l'Extrême-Nord du Cameroun".

HCR :

- Mise en œuvre de programmes de protection, d'hébergement, d'éducation, d'eau, hygiène et assainissement, de moyens de subsistance pour les réfugiés au Cameroun afin de prévenir les mouvements secondaires et les déplacements ;
- Mise en œuvre de programmes de protection et d'abris temporaires pour les déplacés internes et soutien aux autorités nationales pour le développement d'une loi nationale sur les déplacés internes afin d'assurer la protection et l'assistance aux déplacés internes et de réduire les risques de mouvements secondaires ;
- Plaidoyer pour l'inclusion des réfugiés et des personnes déplacées dans les programmes nationaux de développement et de stabilisation (IDA-18).
- Les acteurs du secteur privé ont apporté une assistance aux populations locales sur le plan sanitaire (différents dons aux malades dans les hôpitaux et souffrant de certaines maladies comme le cancer, la drépanocytose, la COVID-19, etc.), sur le plan scolaire avec la fourniture du matériel didactique aux écoles, sur le plan infrastructurel avec la construction des forages et sur

la plan social avec la fourniture en matériel de bien-être aux orphelinats (lits, matelas, moustiquaires, etc.) ;

- Plusieurs actions ont été menées, notamment : les campagnes de sensibilisation des communautés locales, établissements scolaires, chefferies traditionnelles, confessions religieuses, centres de santé, etc. contre le phénomène de la migration irrégulière.
- Plaidoyer mené par O PAYS HUMAN MIGRANT auprès des acteurs publics en vue de l'intégration des questions de migration et la traite dans les programmes éducatifs
- Un appui financier octroyé aux jeunes de l'Extrême-Nord pour le développement des AGR mené par l'association COHEB en partenariat avec l'UNICEF.

Défis à relever

MINJEC :

- Accès à l'information pour la cible ;
- Mobilisation des moyens financiers ;
- Disponibilité des ressources humaines, matérielles et immatérielles (internet) ;
- Professionnalisation de la formation universitaire.

MINESUP :

- Accès à l'information pour la cible ;
- Mobilisation des moyens financiers ;
- Disponibilité des ressources humaines, matérielles et immatérielles (internet) ;
- Professionnalisation de la formation universitaire.

MINDDEVEL :

- Transfert des ressources financières aux Collectivités Territoriales décentralisées ;
- Mise en place de la fonction publique locale.

MINCOM :

- Mobilisation des ressources
- Disponibilité des tranches d'antenne
- Répartition des dons à l'ensemble des bénéficiaires ;
- Accès à certaines structures (écoles) du fait de l'insécurité, d'enclavement et de la méfiance vis-à-vis des autorités territoriales administratives.

Promesses d'engagements (perspectives)

MINESUP :

- Poursuivre le recrutement des enseignants ;
 - Poursuivre l'amélioration de l'offre des services académiques ;
 - Poursuivre la professionnalisation du système universitaire.
- Implémentation effective des offres de formation des Universités d'Etat ;
- Poursuivre le recrutement des enseignants ;
- Poursuivre l'amélioration de l'offre des services académiques ;
- Poursuivre la professionnalisation du système universitaire;

MINDDEVEL :

- Transfert effectif de ressources financières aux Collectivités territoriales Décentralisées ;
- Mise en place effective de la fonction publique locale ;
- Plan communaux et régionaux intégrant la problématique de la migration ;
- Elus locaux capacités et à même de prendre en charge des défis communautaires, notamment la migration.

MINCOM :

- Informer, communiquer, sensibiliser sur les alternatives durables à l'immigration et mobiliser les producteurs, jeunes ruraux et leurs familles autour des opportunités d'intégration économique et sociale dans leur terroir ;
- Mener des campagnes de sensibilisation par SMS à partir des fichiers des ambassades et consulats.

OIT :

- Appuyer à l'analyse et la sensibilisation des parties prenantes sur les normes internationales du travail en matière de migration du travail.

HCR :

- Le gouvernement camerounais a soumis 3 engagements en faveur de la mise en œuvre du pacte mondial pour les réfugiés à promouvoir l'inclusion socio-économique des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur du pays afin de favoriser leur intégration et de réduire les risques de déplacements secondaires :
1. Le Gouvernement du Cameroun s'engage à garantir l'accès équitable des enfants réfugiés à la gratuité des services scolaires au cycle primaire, ainsi qu'aux appuis multiformes, au même titre que les nationaux ;
 2. Le Gouvernement s'engage à définir un cadre de collaboration entre le FNE, le BIT et le HCR, avec pour objectif prioritaire la réduction du chômage au sein des réfugiés en terre Camerounaise ;
 3. Le Gouvernement s'engage à revoir la législation sur les droits sociaux en vue d'inclure les droits acquis des réfugiés qui ont contribué aux frais de

prestations sociales (cotisations) de continuer de les percevoir dans les pays d'origine ou pays tiers.

- Le secteur privé reste ouvert à toute forme de demande de soutien ou de sponsoring
- Collaborer avec ses partenaires sur les initiatives de formation, de réinsertion et d'autonomisation des jeunes à travers la création d'emplois et la promotion de l'entrepreneuriat ;
- Collaborer avec les autorités administratives pour faciliter l'identification des bénéficiaires des dons.



Objectif 5: Faire en sorte que les filières de migration régulière soient accessibles et plus souples

Réalisations

MINESUP :

- Développement de la coopération universitaire avec de nouveaux partenaires (Chine, Brésil, Turquie, Chypre ainsi que les pays nordiques)

MINREX :

- Ratification d'Accords bilatéraux en matière migratoire (avec la Suisse).

MINTSS :

- Participation au Joint-Labour Migration Programme organisé par l'UA en collaboration avec l'OIM et l'OIT.

SMIC :

- Organisation d'un Forum d'échanges et d'informations sur les opportunités de la migration légale (FOMICA) en 2021.

Défis à relever

- Vulgarisation de l'information au public
- Mobilisation des acteurs
- Mobilisation des partenaires techniques et financiers pour la pérennisation de cette initiative

Promesses d'engagements (perspectives)

- Suivi de la coopération académique.
- Densification des Accords migratoires bilatéraux.
- Implémentation effective du programme Joint-Labour Migration.
- Aucune promesse d'engagement n'a été enregistrée.



Objectif 6 : Favoriser des pratiques de recrutement justes et éthiques et assurer les conditions d'un travail décent

Réalisations

MINFOPRA :

- Lancement des concours directs et administratifs d'accès à la fonction publique.

MINTSS :

- Mise en œuvre du Programme Pays pour le Travail Décent (PPTD) en partenariat avec l'OIT ;
- Le Gouvernement a élaboré un plan d'action national pour l'élimination des pires formes de travail des enfants au Cameroun pour la période 2018-2025. Ce document prend en compte les enfants migrants et les enfants des migrants ;
- Mise en place de l'assurance volontaire pour les travailleurs du secteur rural, du secteur informel et du secteur libéral (pension vieillesse, invalidité, décès).

MINDDLEVEL :

- Mise en place des Bureaux d'Emploi Municipaux (BEM) au sein des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Accélération de la mise en place de la fonction publique locale notamment avec la mise en place de la National School of Local Administration (NASLA) ;
- Validation de l'organigramme-type de la fonction publique locale.
- Les parlementaires ont relevé qu'ils veillent en permanence au contrôle de l'application des lois sur les droits de l'Homme et le droit du travail, à travers les questions orales aux membres du Gouvernement ;
- Le secteur privé veille à l'égalité de chance, l'éthique, la transparence, la neutralité et le respect des droits de l'Homme et du droit du travail lors des processus de recrutement et de contractualisation des candidats.

Défis à relever

MINFOPRA :

- Nécessité d'augmenter le nombre de places aux différents concours administratifs et directs

MINTSS :

- Renforcement des capacités des acteurs ;
- Mutation du secteur informel vers le secteur formel ;

- Enregistrement des plaintes des candidats quant à l'absence de feedback des employeurs ainsi que la digitalisation des procédures qui nécessite la maîtrise de l'outil informatique.
- Renforcement des capacités des parlementaires en matière de suivi-évaluation des politiques publiques ;
- Absence de feedback des employeurs, maîtrise de l'outil informatique et digitalisation des procédures.

Promesses d'engagements (perspectives)

MINTSS :

- Renouvellement du Programme PPTD au Cameroun ;
- Poursuivre les travaux de réforme du Code du travail ;
- Vulgarisation et appropriation de l'assurance volontaire.
- Les parlementaires s'engagent à mener des actions de plaidoyers auprès du Gouvernement.



Objectif 12 : Veiller à l'invariabilité et à la prévisibilité des procédures migratoires pour assurer des contrôles, des évaluations et une orientation appropriée

Réalisations

DGSN :

- Participation aux programmes régionaux et sous régionaux de gestion harmonisée des frontières et de lutte contre la fraude documentaire.

Défis à relever

- Défaut de vulgarisation des plateformes.

Promesses d'engagements (perspectives)

- Suivi et évaluation.



Objectif 18 : Investir dans le perfectionnement des compétences et faciliter la reconnaissance mutuelle des aptitudes, qualifications et compétences

Réalisations

MINEFOP :

- Mise en œuvre du programme VAE (Valorisation des Acquis de l'Expérience) pour l'admission des non diplômés aux cycles universitaires et à la formation professionnelle en 2019.

MINESUP :

- Adéquation de l'offre Emploi/Formation ;
- Harmonisation des équivalences de diplômes en collaboration avec les Universités étrangères ;
- Amélioration de la qualité de la formation académique (harmonisation des curricula) afin d'aligner les formations au système LMD.
- Les chercheurs ont mis en place un mécanisme de certification des compétences des candidats à distance.

Défis à relever

- Appropriation du programme par les cibles ;
- Inadéquation de l'offre Emploi/Formation.
- Pas de défis à relever.

Promesses d'engagements (perspectives)

- Vulgarisation du programme VAE.
- Poursuivre l'harmonisation de la qualité de la formation académique.
- Les chercheurs s'engagent à renforcer la mise en place des équipes de recherche inclusive aux migrants de retour et déplacés, à valoriser des savoirs et des compétences des personnes déplacées et à mener des plaidoyers en vue de faciliter les procédures de certification des diplômes par le développement de partenariat entre les institutions.

Sous-groupe 2 : Objectifs 4, 8, 9, 10, 11, 13 et 21



Objectif 4 : Munir tous les migrants d'une preuve d'identité légale et de papiers adéquats

Réalisations

DGSN :

- Promulgation du décret N°2021/347 du 17 juin 2021 fixant les modalités d'établissement du nouveau passeport biométrique ;
- Mise en place d'un nouveau système de délivrance de passeport et de cartes de séjour qui prennent en compte les nouvelles technologies depuis juillet 2021(particularité : sécurisation et délais d'obtention).

BUNEC :

- Enregistrement systématique de toutes les naissances survenues en territoire camerounais sans distinction de statut ;

- Création des centres d'état-civil à proximité des zones à forte concentration des migrants (frontière) et à côté des camps de réfugiés ;
- Cartographie des PDIs/Migrants de retour, à établir des documents d'identité (en collaboration avec les partenaires) ;
- Retraçage familial des migrants mineurs non accompagnés de leur famille avec l'appui du Ministère des Affaires Sociales ;
- Conduite d'une enquête dans les régions du Sud et de l'Extrême-Nord sur les besoins en termes d'établissement des actes d'état civil (ECPY) et l'accompagnement dans l'établissement des actes de naissance pour les enfants en bas âge.

MINJUSTICE :

- Organisation des audiences spéciales pour la délivrance des jugements supplétifs d'actes de naissance.

MINDDEVEL :

- Opération spéciale de délivrance massive des pièces d'identités et actes de naissance aux populations qui n'en disposent pas ;
- Le Ministre en charge du Décentralisation et du Développement Local a instruit aux Magistrats Municipaux de prendre toutes les mesures jugées utiles en vue de procéder au recensement de toutes personnes ne disposant pas d'actes.

OIM :

- Sensibilisation et orientation de plusieurs migrants de retour vers les structures de compétences pour l'établissement de leurs pièces d'identité.

UNICEF :

- Soutien à l'enregistrement des naissances de 18 672 enfants.

HCR :

- Soutien technique au gouvernement pour le développement d'un plan d'action national pour réduire et prévenir l'apatridie (plan national validé en 2020) ;
- Appui technique en cours pour la ratification des deux conventions de l'ONU sur l'apatridie ;
- Soutien à la participation des fonctionnaires du gouvernement aux initiatives de renforcement des capacités en matière d'apatridie.
- L'ECPY a conduit une enquête sur l'identification des besoins d'établissement des actes d'état-civil dans les Régions du Sud et de l'Extrême-Nord et facilité l'établissement des actes de naissance pour les enfants en bas âge en partenariat avec le BUNEC ;
- Certaines Communes ont dressé une cartographie des PDIs/Migrants de retour et fait établir leurs pièces d'identité, en collaboration avec les partenaires tels que : GIZ, Médecins du Monde, etc.

Défis à relever

DGSN :

- Délivrance des CNI aux migrants démunis.

BUNEC :

- Connaissances des procédures d'établissement des actes d'état-civil

HCR :

- La ratification des deux Conventions des Nations unies sur l'apatridie est toujours en suspens. Pour l'instant, aucune procédure de détermination de l'apatridie n'est en place dans le pays.
- La connaissance ou l'accès aux informations relatives à la procédure d'obtention d'un acte d'état-civil.
- Recensement et disponibilité des outils fiables de collecte des données.

Promesses d'engagements (perspectives)

HCR :

- Le Gouvernement du Cameroun a soumis trois (03) engagements au Pacte mondial sur les réfugiés pour prévenir et réduire l'apatridie ;
- Le Gouvernement de la République du Cameroun s'engage par la présente à finaliser le processus menant à l'adhésion du Cameroun aux Conventions des Nations Unies sur l'apatridie et déposer ses instruments d'adhésion auxdites conventions ;
- Le Gouvernement de la République du Cameroun s'engage par la présente à mise en œuvre de la décision gouvernementale de mars 2019 sur la régularisation de l'état civil des personnes vivant sans acte de naissance.
- Les Maires s'engagent à prendre des dispositions légales et administratives adéquates pour faire tenir des audiences foraines, mobiliser des ressources, mettre systématiquement à jour les données sur les migrants et inscrire cette action dans le budget des CVUC.



Objectif 8 : Sauver des vies et mettre en place une action internationale coordonnée pour retrouver les migrants disparus

Réalisations

MINREX :

- Assistances consulaires multiformes des missions diplomatiques du Cameroun à l'Étranger (rapatriement des dépouilles, contact des familles, etc.) ;
- Recensement des migrants retournés par leurs propres moyens et leur référencement aux autorités compétentes.

- Les acteurs de la société civile ont eu à publier les résultats d'une étude portant sur « les migrations internationales en Afrique Centrale » à la CEEAC en 2020, sous la conduite de l'ONG internationale OSIWA et en collaboration avec l'Association SMIC.

Défis à relever

- Accès aux cibles ;
- Mobilisation des ressources financières.
- Disponibilité des données statistiques sur les populations de migrants, les flux migratoires et les types de migration ;
- Insécurité aux frontières.

Promesses d'engagements (perspectives)

- Identification et sécurisation des routes migratoires.
- Actualiser les données disponibles ;
- Développer les outils de suivi des urgences pour alerter sur les déplacements des populations dans les Régions du Nord-Ouest, du Sud-Ouest et de l'Extrême-Nord.
- Le secteur privé s'engage à encourager l'utilisation des communications numériques pour favoriser la préservation des liens sociaux et le maintien des relations avec les pays d'origine pendant le processus migratoire.



Objectif 9 : Renforcer la lutte transnationale contre le trafic illicite des migrants

Réalisations

Bureau Central National Interpol :

- Mise en œuvre d'un projet de couverture de certains postes frontières répertoriés pour la mise sur pied d'un système de renseignement automatisé H24 7J/7 intitulé i-CEMAC pour le renseignement en temps réel des Etats sur les questions d'immigration clandestine.

MINDEF :

- Déploiement de la Force Multinationale Mixte (FMM) de lutte contre le terrorisme qui regroupe les pays de la Commission du Bassin du Lac Tchad.

MINAS :

- Application de la loi N°2011/24 du 14 décembre 2011 relative à la lutte contre le trafic et la traite des personnes ;
- Mise en place d'une ligne verte au centre d'écoute et d'alerte 1503 qui permet de recenser les problèmes victimes ;
- Publication des résultats de recherche sur le trafic illicite et la traite des personnes.

DGSN :

- Encourager les mesures tendant à améliorer la communication et à combattre la xénophobie ;
- Promouvoir le dialogue et les politiques concertées entre pays d'origine, de transit, d'accueil et/ou de destination

CNPBM :

- Sensibiliser les journalistes au rôle des médias dans le combat contre les discours de haine, le racisme et la xénophobie à l'encontre des populations migrantes, et renforcer leurs compétences, afin de mieux traiter ce phénomène.

OIM :

- Sensibilisation pour la ratification du Protocole de Palerme contre le trafic illicite de migrants ;
- Mise en œuvre du projet de lutte contre la traite des personnes et le trafic illicite dans la zone transfrontalière située entre le Cameroun et la RCA ;
- Réflexion sur la réforme de la loi de 2011 en collaboration avec ONUDC ;
- Organisation de plusieurs campagnes de sensibilisation des acteurs humanitaires et populations dans les Régions du Littoral, du Centre et de l'Est sur la prévention de la traite des personnes et le trafic illicite de migrants tout au long du cycle migratoire, en partenariat avec les acteurs gouvernementaux et les OSC.

Les chercheurs ont publié :

- une Etude Nationale sur l'évaluation de la traite des personnes et du trafic illicite de migrants au Cameroun ;
- une Etude sur l'évaluation de la réponse de la justice pénale au Cameroun, l'Étude relative à la traite des personnes, aux trafics illicites et à la criminalité organisée dans la zone frontalière entre la république du Cameroun et la république centrafricaine ;
- une Etude sur le SOPs pour la prévention et la lutte contre la traite au Cameroun.

Défis à relever

MINAS :

- Faible accès aux ressources allouées à la recherche scientifique sur les questions de traite et de trafic illicite ainsi que la faible diffusion des travaux de recherche sur la traite.

OIM :

- Cadre légal national sur le trafic insuffisant ;
- Encadrement des recruteurs de main d'œuvre ;
- Collecte des données des fiables et désagrégées.

- Mobilisation et accès aux ressources allouées à la recherche scientifique sur les questions de traite et de trafic illicite ;
- Diffusion des travaux de recherche sur la traite des personnes et les trafics illicites.

Promesses d'engagements (perspectives)

- Accentuer la sensibilisation en intégrant la question de la traite des personnes et du trafic illicite dans les programmes scolaires.
- Renforcer les capacités des journalistes à la culture citoyenne.

MINAS :

- Réfléchir sur la réforme de la loi de 2011

OIM :

- Réfléchir sur la réforme de la loi de 2011

HCR :

- Trois autres formations en 2022, auxquelles participeront les autorités camerounaises et centrafricaines ;
- Le HCR est en train de signer une lettre d'entente commune avec le CCPAC pour promouvoir des initiatives de renforcement des capacités et, avec le soutien de la GIZ ;
- Élaborer un module sur la protection internationale et les mouvements mixtes de population pour les agents frontaliers.
- Les chercheurs s'engagent à renforcer la collecte de données, l'étude et la recherche sur le phénomène de traite et de trafic illicite en lien avec les PDIs.



Objectif 10 : Prévenir, combattre et éliminer la traite de personnes dans le cadre des migrations internationales

Réalisations

Services du Premier ministre :

- Création du Comité interministériel de supervision des actions en faveur de la prévention et de la lutte contre le trafic des êtres humains.

MINAS :

- Application de la loi N°2011/24 du 14 décembre 2011 relative à la lutte contre le trafic et la traite des personnes.
- Ratification de la Convention de Kampala ;
- Elaboration de l'étude sur la lutte contre le trafic et la traite dans la zone transfrontalière entre le Cameroun et la RCA en collaboration avec l'OIM ;
- Mise en place d'un Système National de Référencement et des Procédures Standards Opératoires pour la prévention et la lutte contre la traite et le trafic des êtres humains, avec l'appui de l'OIM ;

- Plusieurs campagnes de sensibilisation sur la traite des personnes et le trafic illicite organisés au Cameroun ;
- Opérationnalisation d'une ligne téléphonique verte via le numéro 1503 et formation des agents opérateurs, dans le but de faciliter les dénonciations des cas de traite des personnes et de trafic illicite, avec l'appui de l'OIM.

MINSANTE :

- Prise en charge psycho-sociale des migrants aux postes aux frontières ;
- Mise en place d'un numéro vert 1510 pour la régulation médicale ;
- Identification et renfort des contrôles spécifiques pour les destinations précises ;
- Mise en place d'un programme de gestion intégrée des flux migratoires mis en œuvre entre le Cameroun et le Nigéria dénommé MIDCAS.

CDHC :

- La Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés a été modifiée par la Loi N° 2019/014 du 19 juillet 2019 et remplacée par la Commission des Droits de l'Homme du Cameroun. Elle a pour rôle de sensibiliser le public sur les thématiques relatives aux Droits de l'Homme, y compris les Droits des groupes vulnérables, tels que les migrants.

MINJUSTICE :

- Atelier de renforcement des capacités des magistrats sur la traite et le trafic de personnes avec un accent mis sur ceux en service dans les localités situées sur les parcours migratoires en février 2022 ;
- Les cas de traite des personnes et de trafic sont réprimés devant les juridictions. Un relèvement des peines d'emprisonnement allant de 15 à 20 ans a été opéré au cours des années 2019 et 2020.

MINPROFF :

- Intensification de la lutte contre les violences basées sur le genre à travers la mise en place de centres d'accueil, les gender desk dans les commissariats, les centres d'écoutes, les espaces sûrs et espaces de cohésion des femmes dans les camps de réfugiés et déplacés internes, le renforcement des capacités des policiers, magistrats, journalistes pour leur implication optimales dans la lutte contre ce fléau.

MINCOM :

- Campagnes de sensibilisation et d'information axées sur la traite des personnes visant des groupes vulnérables.
- Sensibilisation de la communauté via les médias aux expériences réelles des migrants afin d'éviter que des pressions soient exercées sur les retournés.

OIM :

- Campagne de sensibilisation communautaire pour lutter contre la traite la traite et le trafic ;

- Susciter et renforcer le partenariat entre les acteurs dans le domaine institutionnels sur les questions de traite et de trafic des personnes ;
- Mettre en place des cadres d'échanges et de suivi au niveau régional et départemental dans la région de l'Est.
- Les institutions de recherche offrent des formations sur les questions migratoires dans les universités et grandes écoles.
- Les acteurs humanitaires de la société civile ont mené plusieurs campagnes de sensibilisation des populations des Départements du Mfoundi et du Lom et Djérem sur la lutte contre la traite des êtres humains et le trafic illicite, vulgarisé la ligne verte 1503 auprès du public, identifié et référencé les victimes recensées vers les services compétents de leur prise en charge sous la supervision générale de l'OIM.
- Comme action menée, les parlementaires veillent à l'application de la Convention de Palerme ratifiée par le Cameroun et de la Loi n° 2011/024 du 14 décembre 2011 relative à la lutte contre le trafic et la traite des personnes.

Défis à relever

- Disponibilité et accès aux données précises.
- La prégnance des barrières culturelles.

OIM :

- Absence d'un cadre normatif relatif à la surveillance ;
- Réponse pénale insuffisante dû au manque de dénonciation des victimes et des mécanismes de protection des victimes et des témoins.
- Publication des offres de formation dans le domaine de la migration.
- La prégnance des barrières culturelles.
- Une réflexion en vue d'une réforme législative pour le renforcement des réponses à la traite des personnes et de renforcer les capacités opérationnelles du Comité interministériel de supervision des actions en faveur de la prévention et de la lutte contre le trafic des êtres humains créé et mis en place par arrêté N°163/CAB/PM du 02 Novembre 2010.

Promesses d'engagements (perspectives)

- Renforcement des capacités du Comité interministériel sur la prévention de la traite des personnes et du trafic piloté par la Primature.

OIM :

- Renforcer l'assistance aux victimes de traite et de trafic par l'accès aux services de base et au référencement ;

- Tenir des réunions régulières entre les membres du groupe de travail interministériel de lutte contre la traite pour assurer une bonne coordination et un partage d'informations ;
- Proposer une réforme de la loi de 2011 ;
- Accompagner et prendre en charge psychologiquement des potentielles victimes de traite ou de trafic ;
- Renforcer les campagnes de sensibilisation de masse.
- Les chercheurs s'engagent à mener des plaidoyers en vue de l'intégration les questions migratoires dans les programmes scolaires ;
- La société civile s'engage à sensibiliser davantage les populations sur les phénomènes de traite des êtres humains et de trafic illicite et de former des pairs éducateurs dans le Golfe de Guinée ;
- Le secteur privé s'engage à s'associer aux campagnes de sensibilisation sur les migrations sûres, ordonnées et régulières et soutenir les demandes d'appui en lien avec leurs objectifs stratégiques.
- Les parlementaires s'engagent à soutenir toutes les actions de consultation des parties prenantes et soutenir le projet de réforme de la loi de 2011.



Objectif 11 : Gérer les frontières de manière intégrée, sûre et coordonnée

Réalisations

DGSN :

- Application de la loi CEMAC sur la libre circulation des personnes et des Biens ;
- Participation du Cameroun à la 5ème assemblée plénière des communautés africaines en matière de renseignement frontalier et transfrontalier (AFIC) impliquant à la fois : les pays d'origine, de transit et de destination au niveau africain. Une autre assemblée plénière est prévue au plan mondial (AFIC FRONTEX (gestion des frontières extérieures)) regroupant tous les pays sur les mêmes thématiques est prévue : Confère programme i-CEMAC précité AFIC, i-CEMAC, MIDCAS (UE) ;
- Gestion efficace au niveau des frontières aériennes (données d'Interpol) ;
- Accord de coopération en matière de défense et de sécurité transfrontalière entre la République du Cameroun et de Guinée-Equatoriale signé le 03 juillet 2020.
- Adoption par le Cameroun de la loi sur la libre circulation des personnes et des biens en zone CEMAC.

OIM :

- Renforcement des capacités de prévention et de contrôle des maladies dans les principaux points d'entrée au Cameroun, au Tchad et en République centrafricaine ;
- Renforcement de la coordination et des partenariats pour une réponse plus efficace et rationalisée au COVID-19 dans les points d'entrée au Cameroun ;
- Renforcement des mesures de IPC le long des corridors de mobilité entre le Cameroun et la RCA.

UNICEF :

- Soutien à la réunification familiale de 8115 enfants non accompagnés et séparés.
- Le Cameroun a adopté une loi sur la libre circulation des personnes et des biens en zone CEMAC.

Défis à relever

- Non généralisation du programme I-CEMAC, seuls les postes frontières les plus sensibles ont été identifiés dans tous les pays de la sous-région CEMAC ;
- Insuffisance de la couverture des systèmes d'analyse et de partage des données des flux migratoires à l'échelle continentale et mondiale qui n'existent que dans 5 pays africains ;
- Accès à certains pays de la sous-région (Gabon et Guinée Equatoriale).
- Maintien du visa d'entrée en territoires gabonais et équato-guinéen ;
- Difficultés au niveau des frontières terrestres ;
- Maintien du visa d'entrée en territoires gabonais et équato-guinéen ;
- Constat de nombreux abus de détentions arbitraires sur le terrain.

OIM :

- Les activités de sensibilisation des projets doivent être simplifiées et liées au programme national de lutte contre le COVID-19.

HCR :

- Absence de procédures d'identification, d'orientation et d'information des personnes ayant des besoins spécifiques qui traversent la frontière (ou arrivent par la mer) dans le cadre de mouvements mixtes de population.
- Application de cette loi par certains pays de la sous-région comme le Gabon et la Guinée-Equatoriale.

Promesses d'engagements (perspectives)

- Concevoir et installer des panneaux signalétiques dans les zones frontalières (aéroports, frontières, ambassades...) et affiches pour sensibiliser les migrants.
- Les parlementaires s'engagent à encourager le Gouvernement à améliorer l'état des relations les pays de la sous-région.



Objectif 13 : Ne recourir au placement en rétention administrative des migrants qu'en dernier ressort et chercher des solutions de rechange

Réalisations

- Les FMO assure la sécurité des biens et des personnes sur toute l'étendue du territoire national.

UNICEF :

- Développement d'un manuel de procédures standards opérationnelles pour l'identification, le référencement et la prise en charge des enfants victimes de violences, y compris en milieu scolaire ; Elaboration d'un code de conduite des intervenants sociaux ;
- Elaboration des outils du programme de parentalité positive (document d'orientation, plan d'actions et guide du facilitateur) pour renforcer les capacités des parents dans l'encadrement bienveillant des enfants prenant en compte leur intérêt supérieur (15 015 personnes, soit 8,115 femmes et 6,900 hommes touchés par ces interventions).

Défis à relever

- Constat de nombreux abus de détentions arbitraires sur le terrain.
- Le contrôle de l'action gouvernementale en matière de détention administrative.

Promesses d'engagements (perspectives)

- Examiner et réviser la législation, les politiques et les pratiques relatives à la rétention administrative.
- Soutenir la mise en œuvre du programme de parentalité positive et la diffusion des outils élaborés pour un encadrement bienveillant des enfants.
- Les parlementaires s'engagent à examiner la législation en vigueur et la confronter aux réalités du terrain
- Faire un plaidoyer auprès du Gouvernement pour l'application régulière de la procédure pénale en la matière.



Objectif 21 : Coopérer en vue de faciliter le retour et la réadmission des migrants en toute sécurité et dignité, ainsi que leur réintégration durable

Réalisations

MINREX :

- Initiative fonds fiduciaire UE-OIM pour le retour volontaire et la réintégration des migrants ;

- Participation aux travaux de détermination des lignes directrices continentales sur le RRR organisé par la Commission de l'UA à Addis-Abeba en avril 2022 ;
- Ratification de l'Accord bilatéral Cameroun-Suisse sur la migration en 2021 ;
- Le Cameroun est un pays champion du Domaine 5 du Plan d'Action du Processus de Rabat, intitulé « RRR » ;
- Le Cameroun a mis en œuvre le Plan d'Action Conjoint de la Valette et le Plan d'Action du Dialogue Euro-Africain sur la migration et le développement ;
- Le Cameroun a pris part à toutes les dynamiques régionales ou inter-régionales en matière de migration. Aussi, a-t-il participé à la révision et à l'adoption du Cadre stratégique des politiques migratoires (2018), ainsi qu'au Plan d'Action Triennal de mise en œuvre du PMM élaboré par la CUA (2018 – 2021) ;
- Le Cameroun est membre du Comité Technique Spécialisé de la Commission de l'Union Africaine relatif aux Migrations, aux Réfugiés et aux Déplacés Internes.

OIM :

- Facilitation du retour de 6545 migrants et la réintégration de 3325 migrants de retours camerounais
- Les acteurs de la société civile accompagnent les migrants dans leur processus de réintégration ;
- Les associations de la diaspora ont mené une campagne de sensibilisation d'une vingtaine de migrants de retour sur les opportunités et secteurs d'investissement rentable au Cameroun.

Défis à relever

- Financement épuisé ;
- Persistance des retours forcés des compatriotes.
- Vulgarisation de ces instruments de coopération auprès des acteurs nationaux concernés ;
- Renforcement des capacités de ces acteurs ;
- S'assurer de la cohérence inter et intra sectorielle ;
- Mobilisation des financements pour l'assistance technique de la mise en œuvre de ces instruments.

OIM :

- Accompagnement et suivi effectif des bénéficiaires du paquet de réintégration
- L'encadrement psychologique des migrants ;
- L'implémentation et la sécurisation des investissements des migrants de retour ;
- La réadmission des personnes en situation irrégulière.

Promesses d'engagements (perspectives)

- Plaidoyer au niveau de l'UA pour l'adoption des lignes directrices continentales sur le RRR des migrants ;
- Montage d'un Programme national de retour volontaire.
- Apporter un appui au processus d'élaboration d'une politique nationale migratoire.
- La société civile s'engage à poursuivre cette activité, en collaboration avec les autres parties prenantes ;
- Sensibiliser davantage les communautés d'accueil et à mettre sur pied une politique axée sur la gestion des migrants.

Sous-groupe 3 : Objectifs 14, 15, 16, 19, 20 et 22



Objectif 14 : Renforcer la protection, l'assistance et la coopération consulaires tout au long du cycle migratoire

Réalisations

MINREX :

- Les Représentations du Cameroun à l'Étranger (Ambassades, Haut-commissariat et Consulats) apportent de façon régulière, protection et assistance consulaire (délivrance des laissez-passer, rapatriement des ressortissants bloqués pour cause de restrictions des déplacements dans le cadre de la gestion de la pandémie à COVID-19) ;
- Depuis 2018, cinq (05) Postes diplomatiques et consulaires ont été rendus fonctionnels (Ambassade en Turquie, Consulat général aux Emirats Arabes Unies, Consulat de Ouesso, Ambassade en Inde et Consulat au Kenya) ;
- Identification des pays de recasement (Slovaquie et Pologne) des compatriotes ayant fui la guerre en Ukraine en vue d'assurer leur protection, sous réserve de leur rapatriement au Cameroun ;
- Participation du Cameroun aux rencontres thématiques du Dialogue Euro-Africain pour la migration et le développement.

Défis à relever

- Couverture géographique des Postes consulaires fonctionnels à l'étranger pour pouvoir mieux venir en aide aux compatriotes ;
- Retour volontaire des camerounais en Ukraine.

Promesses d'engagements (perspectives)

- Densifier la couverture diplomatique et consulaire dans les pays de résidence des compatriotes ;
- Sensibiliser les camerounais en Ukraine pour leur retour volontaire.



Objectif 15 : Assurer l'accès des migrants aux services de base

Réalisations

MINAS :

- Mise en place d'un numéro vert 1503 pour les dénonciations et les réclamations liées aux services et soins de santé ;
- Autonomisation économique des femmes : 100 femmes et filles vulnérables, handicapées, déplacées internes et migrants ont été capacitées en vue de la relance de leurs AGR.

MINSANTE :

- Mise en place d'un numéro vert 1510 pour les préoccupations de la santé.
- La prise en compte des migrants dans les interventions de santé ;
- La présence des sites de dépistage de COVID-19 dédiés aux voyageurs ;
- Prise en charge des migrants pour les besoins psychosociaux au niveau des frontières (dans le cadre des activités COVID-19 aussi) ;
- Création des vaccinodromes aux postes de santé avec prise en charge des migrants;
- Politique d'humanisation des soins dans les formations sanitaires (gratuité des services sociaux de base aux personnes vulnérables liées au Conflit dans le Nord-Ouest et le Sud-Ouest) ;
- Autonomisation des personnes déplacées à travers un renforcement de leurs capacités ;
- Assistance et suivi au quotidien des personnes déplacées nécessiteuses de tout ordre.

MINDEVEL :

- Engagé dans le cadre du PBF dans un projet avec ONU Habitat et ONU Femmes qui vise à adresser la question de logement et autres commodités qui concernent les PDI venant du NOSO.

MINPROFF :

- Renforcement du pouvoir économique des femmes notamment en milieu rural et l'accès aux infrastructures de base, à la terre et aux finances ;
- Amélioration de la santé de la mère et de l'enfant y compris dans le domaine de la santé de reproduction et le VIH ;

- Amélioration de la scolarisation des jeunes filles dans l'ensemble du territoire national.

MINJEC :

- Référencement des migrants au MINAS et au MINSANTE dans le cadre du PARIJEDI.

OIM :

- L'inclusion de l'OIM dans les programmes de réintégration des migrants et l'encadrement des migrants de retour ;
- 4.410 migrants ont bénéficié d'aides à l'installation.

UNESCO :

- Distant learning pour les élèves des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest en crise.

UNICEF :

- Mise en place du projet « Education Inclusive » dans 6 arrondissements prioritaires accueillant des déplacés internes dans le cadre de la crise Boko-Haram et de la crise dans les régions du NO/SO (Mora, Mayo Moskota, Makary, Kolofata, Melong et Babadjou).
- Identification, référencement, appui psychosocial et réintégration des migrants retournés à travers la mise à disposition des fonds pour la réalisation de leurs AGR ;
- Le CVUC a effectué des campagnes de sensibilisation sur l'égalité de traitement dans les services de base et aidé à la confection des bases de données au niveau des Communes

Défis à relever

- Disponibilité des moyens financiers pour la mise en œuvre des ODD et des programmes spécifiques au genre. Par exemple, l'enveloppe destinée aux migrants vulnérables représente environ 10% des besoins estimés ;
- Identification des migrants et des PDI vulnérables ;
- Mobilisation des ressources humaines pour garantir l'accompagnement et le suivi des porteurs de projets.
- RAS
- Les questions de l'identification des cibles n'ayant pas accès aux services de base et de la disponibilité des ressources humaines pour garantir l'accompagnement et le suivi des porteurs de projets.

Promesses d'engagements (perspectives)

- Elaborer une politique migratoire nationale ;
- Développer des programmes spécifiques pour la protection des droits des migrants et PDI ;
- Continuer l'accompagnement des migrants et PDI vulnérables ;
- Restructurer le programme de retour des jeunes (PARIJEDI et DIALY) pour toucher une cible plus large notamment de la diaspora et les jeunes camerounais résidents ;
- Renforcer le système de santé pour la dispensation des services et soins de santé de qualité ;
- Finaliser la stratégie nationale de la couverture de santé universelle ;
- Améliorer l'accès des femmes aux services de santé, notamment en matière de santé de la Reproduction.
- Aucune promesse d'engagement n'a été enregistrée.
- Les parlementaires se sont engagés à adopter des lois à l'égard des migrants, en matière de prestation de services de base ;
- Créer et renforcer au niveau local, des espaces de services multiples facilement accessibles aux migrants ;
- Mener un plaidoyer auprès du Gouvernement pour l'élaboration d'une politique de santé universelle ;
- Poursuivre la sensibilisation des acteurs en charge des services sociaux de base tout en s'assurant de l'égalité de traitement.



Objectif 16 : Donner aux migrants et aux sociétés des moyens en faveur de la pleine intégration

Réalisations

MINFI :

- Application de la loi de 2018 portant sur l'incitation à l'investissement au Cameroun ;
- Mise en place d'un régime d'exemption et de réduction fiscale pour les investisseurs étrangers ;
- Mise sur pied d'un guichet unique pour la facilitation dans la création d'entreprises

MINDDEVEL :

- Mise en place d'un Code Générale des CTD qui consacre la participation citoyenne permettant de prendre le point de vue des migrants. Renforcement des capacités des CTD dans l'élaboration des PCD et PRD inclusifs qui prennent en compte la migration ;

- Les conseils municipaux jeunes qui sont des plateformes créés au sein des Communes visant à promouvoir la participation des jeunes à la gouvernance locale.

MINPROFF :

- Renforcement du cadre juridique interne de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et son arrimage progressif à la CEDEF ;
- Amélioration de l'accès des femmes à la prise de décision politique (Sénat, Assemblée nationale, Gouvernement), et dans les postes électifs (Sociétés d'Etat, Administrations publiques, Diplomatie, Commandement territorial, Justice...) ;
- Renforcement de la lutte contre les violences basées sur le genre faites aux femmes et aux filles la mise en route de la campagne HeForShe ayant permis le classement du Cameroun au 5^e rang mondial avec plus de 2 000 000 inscrits sur la plateforme à ce jour ;
- L'adaptation d'un nouveau code pénal renforçant le cadre juridique de production des droits de la femme, Code pénal adossé à la CEDEF comblant les vides juridiques en matière de promotion des droits fondamentaux des femmes ;
- Le développement d'un programme d'inclusion économique, éducative et sociale en faveur des populations vulnérables dont les femmes ;
- Les mesures visant à prévenir toute forme de discrimination et à promouvoir les droits des femmes et des filles victimes de formes multiples et convergentes de discrimination s'intègrent dans les actions de lutte contre l'exclusion sociale, le renforcement institutionnel, la promotion des droits et l'insertion socioéconomique des personnes socialement vulnérables au rang desquelles les femmes autochtones vulnérables, les femmes handicapées, les femmes âgées, les femmes migrantes, réfugiées ou déplacées ;
- Dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de lutte contre les VBG, 100 femmes/filles vulnérables, handicapées, déplacées internes et réfugiées ont été capacitées en vue de la relance de leurs activités génératrices de revenus, et 200 pairs éducateurs ont été formés à la culture de la paix, la lutte contre l'intolérance, le vivre ensemble et la prévention de la COVID-19 ;
- S'agissant de la Promotion d'un environnement socio-culturel favorable au respect des droits de la femme, 4 952 000 personnes ont été sensibilisées sur des cadres opérationnels de promotion et de protection des droits de la femme, et 18 550 familles et communautés ont été sensibilisées sur l'importance de la scolarisation de la fille ;
- Concernant la mise en œuvre de la Politique Nationale Genre, un draft révisé de la PNG a été élaboré et 60 membres du Parlement ont été sensibilisés en vue d'une meilleure prise en compte du genre.

- Pour ce qui est de la Lutte contre les discriminations sexistes dans les politiques publiques, 150 leaders communautaires et traditionnels ont été sensibilisés sur l'éducation des filles, et un guide d'intégration du genre a été finalisé ;
- A propos de l'intégration du genre dans les plans de développement nationaux, régionaux et locaux, au moins 75 points focaux ont été formés, et un lot d'outils d'intégration du genre dans les plan de développement élaboré ;
- Concernant le renforcement et la protection des droits spécifiques des veuves, 2928 veuves ont été capacitées à la création des AGR ; 791 veuves ont bénéficié d'un appui financier ou matériel pour la mise en place des AGR ; et 800 veuves ont été sensibilisées sur leurs droits ;
- Dans le cadre du renforcement des capacités et la protection des droits des membres de la famille, 8.806.231 personnes ont été sensibilisées sur la lutte contre les violences conjugales, familiales et domestiques ; on note la prise en charge psychosocial de 500 personnes dans le cadre la lutte contre les conflits familiaux et conjugaux ; 3171 familles indigentes et nécessiteuses ont bénéficié des aides et secours ; 880 personnes ont été sensibilisées lors de la Vulgarisation des instruments juridiques de protection de la famille y compris le nouveau Code Pénal.

CNPBM :

- Mise en place et opérationnalisation d'une ligne verte 1518 pour la dénonciation des discours haineux et la xénophobie ;
- Sensibilisation du public à consolidation de l'unité nationale, à la pratique quotidienne du vivre-ensemble et au maintien de paix.
- Les Communes et les acteurs de la société civile ont organisé plusieurs activités et échanges socioculturels en vue de faciliter la pleine intégration et la promotion du vivre-ensemble des communautés locales à travers les rencontres sportives, la sensibilisation sur la vie associative, la promotion de mariage interculturel, etc.

Défis à relever

- Accès aux informations
- Le principal défi reste les barrières culturelles et traditionnelles entre les communautés d'accueil et les PDI/migrants retournés ;
- La stigmatisation des migrants et PDIs par les communautés d'accueil.

Promesses d'engagements (perspectives)

- Travailler à l'atteinte des objectifs de la Stratégie nationale de développement à l'horizon 2030 (SND 30) qui promeut le respect des droits de l'homme et des valeurs de tolérance et de non-discrimination.

MINPROFF :

- Promouvoir l'accès équitable des filles et des garçons, des femmes et des hommes à l'éducation, à la formation et à l'information ;
- Promouvoir l'égalité des chances et d'opportunités entre les femmes et les hommes dans les domaines économiques et de l'emploi ;
- Promouvoir un environnement socioculturel favorable au respect des droits de la femme ;
- Renforcer le cadre institutionnel de promotion du genre.

CNBPM :

- Mise en place d'une stratégie nationale de promotion du vivre ensemble.
- Les CTD s'engagent à créer un cadre logique de concertation et de faire un plaidoyer auprès de l'administration pour la prise en compte de la migration dans les PCD ;
- Les acteurs de la société civile s'engagent à multiplier des initiatives d'intégration des migrants, ainsi que les campagnes de sensibilisation inclusives



Objectif 19 : Créer les conditions permettant aux migrants et aux diasporas de contribuer pleinement au développement durable dans tous les pays

Réalisations

MINREX :

- Mise en œuvre du Projet intitulé « DIAS'INVEST 237 » ;
- Mise en œuvre du Projet intitulé « Remittances », en collaboration avec l'OIM ;
- Mise en place du bureau d'accompagnement de la diaspora ;
- Encadrement des opérations des inscriptions sur les listes électorales de la diaspora ;
- Accompagnement institutionnel des membres de la diaspora désireux de se réinstaller ou de travailler au Cameroun.

MINJEC :

- Dans le cadre de la mise en œuvre du projet DIALYJ financé par l'État à près de 14 millions ;
- 5000 migrants de retour ont bénéficié de l'assistance du PARIJEDI dans le cadre du fond fiduciaire/ en termes de business plan ;
- 47 jeunes comme TEMA BIWOLE ont été accompagné ;

- 1887 jeunes sont enregistrés dans la base de données
- Dans le cadre de la mise en œuvre du PARIJEDI, le MINJEC a mobilisé la diaspora et les migrants de retour, renforce leurs capacités, attribué des financements (crédit, aide) pour la mise en œuvre des AGR et apporté un appui-conseil aux entreprises financées.

MINFI :

- Mise en place d'un Guichet Unique de création des Entreprises.
- Le secteur privé a mis sur pied, des offres commerciales 'spécial diaspora' afin de renforcer leur contribution au développement durable ;
- Il y a également une segmentation spéciale au niveau du service client dédiée à la diaspora permettant d'appeler sur une ligne directe en cas de préoccupation.
- Comme actions menées, 70 personnes physiques et 5 personnes morales de la diaspora ont pu bénéficier des informations sur les avantages que présentent les migrations pour le développement durable grâce à l'appui de l'association DIAS'INVEST ;
- Le CVUC quant à lui, a mis en place des stratégies de renforcement des capacités des Communes sur les notions de développement durable, de transfert des compétences, d'engagement civique et social et d'échanges culturels.

Défis à relever

- Pérennisation des projets « DIAS'INVEST 237 » et « Remittances » ;
- Opérationnalisation du bureau d'accompagnement de la diaspora ;
- Information des personnes cibles sur l'accompagnement institutionnel des membres de la diaspora.
- Mobilisation des ressources pour faire face aux nombreuses sollicitations des jeunes.
- Le principal défi de cette initiative, est l'authentification des documents physiques reçus de la diaspora, qui doivent recevoir l'approbation préalable d'un notaire lorsqu'il s'agit d'une transaction bancaire.
- Accès aux informations fiables ;
- Célérité dans le traitement des dossiers administratifs ;
- Disponibilité des ressources humaines d'encadrement des migrants et des diasporas et de moyens financiers.

Promesses d'engagements (perspectives)

- Créer des mesures d'incitation à l'investissement des migrants et de la diaspora ;
- Renforcer la participation et la représentativité des femmes dans la vie publique et la prise de décision ;

- Opérationnaliser des bureaux d'accompagnement des porteurs de projets dans les missions diplomatiques.
- Aucune promesse d'engagement n'a été enregistrée.
- Face à ces défis, les parties prenantes s'engagent à impliquer les CTD dans le processus de réintégration des migrants de retour, d'encourager les CTD à prendre en compte les migrants et les diasporas dans leurs PCD ;
- Capitaliser les fonds issus de la diaspora dans les projets d'investissements communaux.



Objectif 20 : Rendre les envois de fonds plus rapides, plus sûrs et moins coûteux et favoriser l'inclusion financière des migrants

Réalisations

MINFI :

- En 2019 textes de loi de la CEMAC contre le blanchiment d'argent ;
- Mise en place d'un groupe d'action contre le blanchissement d'action en Afrique centrale ;
- Réforme de 2020 relatives à l'activité des micro-finances ;
- Le transfert des fonds plafonné à 1.000.000 CFA par personne par semaine pour contrôler le financement des groupes armés.

OIM :

- Enquête sur le transfert des fonds issus de la diaspora sur l'utilisation des fonds et l'impact de ces transferts sur le niveau de vie des bénéficiaires.
- La société civile a réalisé en collaboration avec l'OIM, un projet sur le rapatriement et l'évaluation des fonds de la diaspora vers le Cameroun. Ce projet a permis de faire des statistiques sur les causes, les zones et l'utilisation de ces fonds.
- Pour les banques, il existe plusieurs solutions digitales pour les virements internationaux, comme avec le produit 'Rapid cash' d'Ecobank où le client peut faire une transaction financière à partir de son téléphone à l'étranger et le bénéficiaire qui peut être un migrant du Cameroun va toucher au distributeur sans avoir besoin d'une pièce d'identité ;
- Par ailleurs, les taux de commission des paiements mobiles ont été réduits à 15%.

Défis à relever

- Existence d'une stratégie nationale de gestion des migrants ;
- Coût de transfert de fonds très élevé.

OIM :

- Canaliser les transferts de fonds reçus vers des secteurs d'activités productifs ; L'enquête s'est effectuée sur un nombre restreint de bénéficiaires des fonds et dans des zones de Yaoundé, Douala et Bafoussam ; Recenser les différentes voies d'envoi d'argent par la diaspora camerounaise.
- Le principal défi à relever est la mobilisation des partenaires techniques et financiers pour la pérennisation de ce projet qui pourra inciter la diaspora à investir dans le développement local et la création d'entreprises dans leur pays d'origine.
- Les principaux défis ici sont liés à l'identification des bénéficiaires migrants lorsqu'ils viennent au guichet pour percevoir les fonds des MAD ;
- Le défaut et/ou l'irrégularité de leurs pièces d'identification parfois illisibles, périmés ou en très mauvais état.

Promesses d'engagements (perspectives)

- Inciter les structures bancaires internationales exerçant sur le territoire national à réduire davantage les coûts de transfert de fonds.

OIM :

- Renforcer la Promotion du rôle de la diaspora dans le développement socioéconomique du Cameroun ; Mettre en place des dispositions juridiques visant à protéger les fonds des bénéficiaires ; Etendre cette étude sur tout le territoire national.
- La société civile s'engage à organiser des activités devant meubler les journées internationales d'envois de fonds à la famille avec les acteurs concernés.
- Face à ce défi, le secteur privé s'est engagé à collaborer avec l'OIM pour le partage et l'accès aux données sur les migrants de retour ou déplacés internes (E-mail, liste des bénéficiaires, numéros des cartes nationales d'identité, photos claires, etc.).



Objectif 22 : Mettre en place des mécanismes de portabilité des droits de sécurité sociale et des avantages acquis

Réalisations

MINTSS :

- Une étude est en cours pour la ratification de la convention sur la protection des normes sociales ;
- Les migrants sont assimilables aux nationaux dans l'exercice de leurs droits et devoirs ;
- La cotisation sociale volontaire est ouverte aux migrants dans le secteur informel.

Défis à relever

- La ratification en attente des Conventions sur les migrants (la Convention 102 sur la protection sociale et 143 sur les travailleurs migrants) en cours.

Promesses d'engagements (perspectives)

- Appui au processus de ratification desdites Convention.

Sous-groupe 4 : Objectifs 1, 3, 7, 17 et 23



Objective 1: Collecter et utiliser des données précises et ventilées qui serviront à l'élaboration de politiques fondées sur la connaissance des faits

Réalisations

- Collecte des données des ex associés Boko-Haram à faible risques et des personnes vulnérables à travers la plateforme ISRS (Information Consulting Reference and services) dans la région de l'extrême Nord avec comme principale acteur le CNDDR avec la participation du MINAS - MINAT - MINDEVELL - MINPROF etc. ;
- Mise en place dans les services du premier ministère d'un comité interministérielle chargé de la supervision des actions sectorielles en matière de flux migratoire ;
- Mise en œuvre du suivi des déplacements à travers la DTM dans la région de l'Extrême-Nord OIM/HCR/ administrations publique ;
- Projet « tirer parti de la participation communautaire à la gouvernance locale pour une prévention et une résolution efficace des conflits dans les régions du Littoral et de l'Ouest touchées par la crise dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest » dans le cadre du PBF MINDDEVEL/ONU-HABITAT/ ONUFEMMES ;
- Adoption de la loi sur les données statistique N° 0020/2010 du 20 juillet 2020 régissant l'activité statistique au Cameroun ;
- Adoption de la Stratégie nationale de développement de la statistique ;
- Réalisation des enquêtes auprès des ménages (ECAM) pour la collecte des informations en vue de produire des indicateurs sur les conditions de vie des populations qui permettront le suivi et l'évaluation vers l'atteinte des objectifs de la SND 30 et des ODD.

OIM :

- Mise en place d'un groupe de travail sur les données migratoires ;

- Installation d'un outil de collecte de données (DTM) pour comptabiliser le nombre total des populations mobiles et leurs besoins au Cameroun.

HCR :

- Processus en cours de transfert de compétences aux autorités nationales (Secrétariat technique du MINREX) pour l'enregistrement des demandes d'asile et la détermination du statut de réfugié (transfert de compétences axé sur les dossiers basés à Yaoundé et Douala).
- Les acteurs de la société civile ont eu à publier les résultats d'une étude portant sur « les migrations internationales en Afrique Centrale » à la CEEAC en 2020, sous la conduite de l'ONG internationale OSIWA et en collaboration avec l'Association SMIC.
- L'association CVUC veille à l'application de la loi sur la décentralisation. Elle a mis sur pied un service en charge des affaires sociales au sein des Communes, qui assure au quotidien, le recensement des PDI/migrants de retour. Elle a mis en place des cadres chargés du suivi et de collecte de toutes les données sur les communautés et crée des commissions au sein du Conseil municipal afin de prendre en compte les PDI/migrants de retour dans la gestion des affaires communales.
- Les parties prenantes du secteur Recherche ont organisé des colloques sur les politiques liées à la migration internationale dans les milieux universitaires, publié des ouvrages et des études sur l'utilisation des statistiques des sources administratives sur les données de la migration, contribué au niveau régional et sous régional aux travaux de l'Observatoire Africain sur les statistiques migratoires (INS et IFORD) et enfin, créé des centres de recherche sur les questions migratoires CGERMA.

Défis à relever

- Difficultés à recenser les personnes cible ;
- Difficulté d'accès de certaines zones du fait des routes enclavées ;
- Disponibilité, collecte et actualisation des données précises et ventilées.
- Vulgarisation de la loi ;
- Absence des textes d'application ;
- Mobilisation des ressources.

OIM :

- Disponibilité des ressources ;
- Intégration des questions liées à la migration dans le grand recensement.

HCR :

- La présence des autorités chargées de l'examen des demandes d'asile et de la détermination du statut de réfugié est limitée dans les centres urbains ;

- Aucune collecte de données, identification et orientation n'est effectuée aux frontières.
- Disponibilité des données statistiques sur les populations de migrants, les flux migratoires, les types de migration et leur évolution et les poches d'insécurité aux frontières ;
- Coordination, harmonisation et accessibilité de toutes les informations relatives aux populations de migrants et les flux migratoires, aux types de migration et leur évolution et à l'intégration sociale et économique des migrants ;
- Mobilisation des financements de la recherche sur les questions migratoires ;
- Coopération institutionnelle entre les entités parties prenantes de la gestion de la migration et les acteurs de recherche et l'accès aux données migratoires existantes.

Promesses d'engagements (perspectives)

CDHC :

- Prendre en compte les données de terrain pour mettre en place des stratégies d'action.
- Mise sur pied d'un site d'accès à l'information collectée ;
- Mise en place d'une base de données au niveau national ;
- Implémentation du projet ;
- Mobilisation des ressources ;
- Définition des Plan d'action de mise en œuvre ;
- Intégration des opérations de collecte dans les stratégies nationale.

OIM :

- Impliquer de nouveaux acteurs (Instituts de statistiques et de recherches, IFORD, ISSEA, INS, chercheurs etc...) ;
- Renforcer la mobilisation des ressources pour financer la recherche sur les questions de migration.

OIT :

- Réalisation d'une analyse des profils différenciés de la migration du travail en Afrique Centrale et au Cameroun.
- La société civile s'engage à actualiser les données disponibles et à développer les outils de suivi des urgences pour alerter sur les déplacements des populations dans les Régions du Nord-Ouest, du Sud-Ouest et de l'Extrême-Nord.
- Les acteurs (communes, migrants et diasporas) s'engagent à rechercher des pistes de collaboration bilatérales.



Objective 3 : Fournir dans les meilleurs délais des informations exactes à toutes les étapes de la migration

Réalisations

MINJEC :

- La Mise en œuvre du Projet EUTF et sa composante « special mesure » permet l'information et la sensibilisation des migrants ;
- Campagnes de sensibilisation sur les risques de la migration régulière et voies de migrations régulières.

CNDDR :

- Organisation des campagnes d'information et de sensibilisation pour le retour des ex associés étrangers dans leurs pays d'origine.

MINCOM :

- Réalisation et diffusion des vidéos-reportages sur les causes, l'impact et les conséquences des migrations clandestines ;
- Production d'une documentation pour déconstruire les préjugés reçus sur les migrations ;
- Organisation des ateliers de validation du sondage des opinions.

OIM :

- Campagne de sensibilisation de plus de 10 000 personnes et communautés sur les risques et dangers de la migration irrégulière et les opportunités de réussite au pays menées auprès des potentiels migrants irréguliers dans les régions du Centre, Littoral, Est et Ouest ;
- Mise en place d'un groupe de travail sur la sensibilisation autour des questions de migrations.

UNESCO :

- Sensibilisation directe d'environ 400 jeunes et renforcer les capacités de près de 100 journalistes au traitement des questions migratoires avec un accent sur les droits de la femme et des enfants en situation de migration, en vue d'améliorer leur accès à l'information et fournir une information de qualité aux jeunes aspirants sur les migrations.
- En termes d'action menée, les Parlementaires produisent et publient régulièrement des comptes rendus.
- Les banques ont mis en place une base de données digitale qui permet de fournir des informations exactes sur des individus.
- L'ONG OEMIT mène des actions d'éveil des jeunes sur les dangers et risques de la migration clandestine et la traite afin qu'ils ne tombent pas dans les pièges des trafiquants et a mis à disposition du public, un contact

téléphonique pour fournir des informations aux potentiels migrants et aux familles sur le phénomène de la migration irrégulière.

Défis à relever

- Mobilisation des financements
- La peur des représailles des ex associés dans les pays d'origines ;
- Difficultés d'indentification des ex associés en raison de l'absence de leur papier d'identité.

MINCOM :

- Budgétisation des activités
- Limites budgétaires pour toucher plus de potentiels migrants et de communautés.
- Accès à la bonne information sur la décision d'émigrer et les perceptions sur le phénomène migratoire.
- Disponibilité des ressources financières et techniques ;
- Mise à jour des informations contenues dans la base de données du secteur privé ;
- Vulgarisation de ce contact téléphonique à toutes les parties prenantes concernées ;

Promesses d'engagements (perspectives)

- Mise en place d'un programme national qui va prendre en compte outre la réintégration, le volet de sensibilisation des migrants

MINCOM :

- Élaboration au niveau d'une stratégie de communication gouvernementale permanente et d'un plan de communication relatifs aux questions migratoires.

OIM :

- Plaidoyer pour l'introduction des questions liées aux dangers de la migration irrégulière dans les programmes scolaires dès le primaire.

UNESCO :

- Entend renforcer tout en facilitant l'accès des déplacés internes à l'information pour une meilleure intégration dans les communautés hôtes.

Médias :

- Les médias proposent que l'OIM partage les informations exactes sur le phénomène migratoire via les médias et réseaux sociaux pour toucher le plus de jeunes et que les médias soient associés aux séminaires de formation et de communication sur les canaux de la migration sûre, ordonnée et régulière.

Les Parlementaires :

- Ils s'engagent à sensibiliser les administrations concernées afin qu'elles rendent public, les informations exactes sur les procédures de migration sûre, ordonnée et régulière.

Chercheurs :

- Ils s'engagent à établir des partenariats entre les centres de recherche et les Départements ministériels pour une meilleure diffusion des produits de la recherche.

Secteur privé :

- Il s'engage à lancer une mise à jour systématique des données et coordonnées des migrants ;
- Sensibiliser les jeunes sur les options de la migration régulière à travers les plateformes digitales qu'ils utilisent le plus.

Société civile :

- Elle s'engage à vulgariser ce contact et à harmoniser ses plateformes digitales de communication sur la migration.



Objective 7: Address and reduce vulnerabilities in migration

Réalisations

CNDRR :

- Campagnes de sensibilisation dans les régions en crise sécuritaire de l'Extrême-Nord pour la promotion de la paix et la cohésion sociale en collaboration avec les Administrations publiques compétentes.

OIM/MINSANTE/CNDDR :

- Appui mental et psycho-social aux populations victimes des crises sécuritaire à travers le projet PBF.

MINEPAT :

- Octroi des terrains par l'Etat pour la construction des sites d'accueil des populations victimes des crises sécuritaires ;
- Facilitation de la réinsertion des familles des déplacés internes et réfugiés.

MINAS :

- Mise en œuvre des programmes de prise en charge psycho-social avec l'appui de l'OIM ;
- Mise en place d'une ligne verte 1503 pour dénoncer les auteurs de trafic et la traite des personnes.
- Mise en œuvre du Projet PARSEBALT

MINDDEVEL, BUNEC :

- Lancement de l'Opération spéciale de délivrance massive d'acte de naissance aux camerounais qui n'en ont pas.
- Mise en œuvre du Projet IDA dédié pour l'autonomisation des réfugiés et communauté d'accueil
- Appui à la réintégration socioéconomique à travers le financement des activités génératrice de revenu pour les ex-associés de Boko-Haram ainsi que les personnes vulnérables de l'Extrême-Nord

FNE :

- Mise en œuvre du PARIC pour faciliter la réinsertion de la main d'œuvre qualifiée à l'étranger.
- Sensibilisation des jeunes sur les méfaits de la migration irrégulières dans le cadre du PARIJEDI.
- Création des emplois dans le cadre du projet HIMO et sensibilisation des jeunes sur les méfaits de la migration irrégulière.

HCR-GIZ :

- Dans le cadre du projet de la GIZ "Support to ECCAS border", le HCR et la GIZ ont mené une initiative pilote en 2021 et ont organisé trois formations transfrontalières à Kousseri (autorités camerounaises et tchadiennes), Garoua Boulai (autorités camerounaises) et Oyem (autorités camerounaises et gabonaises). Ces formations s'adressaient aux membres de la société civile vivant dans les zones de conflit ainsi qu'aux autorités de police et d'immigration opérant aux frontières. La formation visait à promouvoir la coopération transfrontalière sur les mesures d'entrée permettant la protection tout en favorisant une approche fondée sur les droits en matière de gouvernance des frontières.
- Les Communes ont créé de nombreux emplois locaux dans le cadre de la mise en œuvre du projet HIMO, favorisé le développement des microprojets à travers les GIC et formé de nombreux jeunes et femmes aux métiers ruraux.
- Les parlementaires ont organisé des séminaires de sensibilisation contre la cybercriminalité, en collaboration avec les représentations diplomatiques.
- Le CLUB DIAS'INVEST quant à lui, a encouragé la diaspora à investir au Cameroun et à créer des emplois en partenariat avec les organismes financiers internationaux (conseil, encadrement).

Défis à relever

- La crise encore en cours empêche la mise en place des programmes
- Le repli communautaire

- L'insécurité ambiante en raison de l'accroissement démographique et de l'indigence des populations
- Difficulté d'accès aux cibles
- Stigmatisation des populations hôtes
- Insuffisance des ressources disponibles
- Faible mobilisation des ressources financières pour pérenniser les projets
- Nécessité de vulgarisation de la ligne verte
- Mauvais Ciblage des bénéficiaires
- Insuffisance de moyen de prise en charge pour la réintégration
- Insuffisances des ressources financières humaines et matérielles
- Nécessité de pérennisation des actions en faveur des migrants de retour
- Couverture géographique du territoire.
- Défaut de qualification des candidats
- Inexistence de documents légaux pour le lancement de microprojets et le manque de financement.
- Formation et/ou qualification des candidats aux offres d'emplois ;
- Base de données des documents légaux ;
- Mobilisation des financements ;
- Sensibilisation des jeunes sur les dangers de la migration clandestine et le renforcement de la collaboration entre tous les partenaires techniques et financiers à l'effet de réduire la migration irrégulière.

Promesses d'engagements (perspectives)

- Poursuite des activités
- Multiplication des partenariats en vue de renforcer l'assistance des populations dans les sites d'accueil
- Mise en place des actions qui profitent aussi à la communauté
- Mise en place d'un système de sécurité de la ligne verte
- Trouver des financements pour poursuivre l'activité
- Mobiliser les ressources
- Intensifier les campagnes de sensibilisation
- Le HCR et la GIZ organiseront trois autres formations en 2022, auxquelles participeront les autorités camerounaises et centrafricaines.
- Le HCR est en train de signer une lettre d'entente commune avec le CCPAC pour promouvoir des initiatives de renforcement des capacités et, avec le soutien de la GIZ, l'élaboration d'un module sur la protection internationale et les mouvements mixtes de population pour les agents frontaliers.
- Les Collectivités Territoriales Décentralisées se sont engagées à identifier les différentes vulnérabilités, organiser et multiplier les campagnes de

sensibilisation ainsi que la formation des cibles en vue de leur faciliter l'accès à l'emploi pour une plus grande autonomisation. Les CTD entendent également promouvoir l'aspect genre.

- Les acteurs de la société civile s'engagent à identifier les différentes vulnérabilités, organiser et multiplier les campagnes de sensibilisation et de formation des populations cibles et faciliter l'accès à l'emploi pour favoriser une plus grande autonomisation et promouvoir l'aspect genre.



Objective 17: Éliminer toutes les formes de discrimination et encourager un débat public fondé sur l'analyse des faits afin de faire évoluer la manière dont les migrations sont perçues

Réalisations

- Diffusion par les médias communautaires et artistes locaux dans la région de l'Extrême-Nord pour la promotion de la paix et la cohésion sociale ;
- Renforcement des capacités des élus locaux en matière d'élaboration et de mise en œuvre des PCD et PRD inclusifs ;
- Ratification de 3 conventions de l'OIT sur la discrimination sur l'égalité des rémunérations (N° 100), sur la non-discrimination (emploi et profession) (N°111) et sur la sécurité et santé au travail (N°155).
- En termes d'actions menées, les médias jouent un rôle important dans la prévention des actes de discrimination à travers de nombreuses communications audio-visuelles/internet et la promotion des discours d'apaisement des conflits dans les Régions en crise sécuritaire

Défis à relever

- Identification et prise en compte des besoins des migrants et PDI dans les PCD et PRD
- L'accès à tous aux NTIC ;
- La communication sur le PMM et ses mécanismes de suivi, mise en œuvre et la sensibilisation des professionnels des médias aux questions de migration.

Promesses d'engagements (perspectives)

- Poursuivre la diffusion des messages de sensibilisation ;
- Déconcentration des structures de la CNPBM ;
- Collaboration avec les ONG et OSC pour le relai d'information ;
- Plaidoyer auprès des élus locaux pour la prise en compte la migration dans les PCD et PRD

- Les médias s'engagent à développer plusieurs approches de communication afin de toucher les potentiels cibles et à mettre sur pieds une plateforme d'information et d'échanges Médias-OIM-MINREX.

Les parlementaires s'engagent à :

- veiller à l'application des lois sur la cybercriminalité ;
- sensibiliser les communautés sur les voies de recours existantes pour dénoncer tout acte de violence ainsi que de racisme, xénophobie ou de tribalisme ;
- poursuivre le plaidoyer au niveau du Parlement de la CEMAC pour la mise en œuvre effective du règlement sur la librement circulation des personnes et des biens.



Objectif 23 : Renforcer la coopération internationale et les partenariats mondiaux pour des migrations sûres, ordonnées et régulières

Réalisations

MINREX :

- Coopération effective avec le Réseau des Nations Unies pour les migrations;
- Ouverture d'un dialogue national volontaire multi-acteurs MINREX-OIM-CVUC-Parlementaires-OSC-médias-secteur privé-institutions de recherche-CDHC-Croix rouge camerounaises pour l'implémentation et l'examen de la mise en œuvre du Pacte mondial

DGSN :

- Tenue régulière des réunions transfrontalières entre les pays du BLT pour l'harmonisation des procédures en matière de gestion des frontières ;
- Mise en place avec les pays voisins de la zone CEMAC, d'une politique de libre circulation des hommes et des biens.

MINEPAT :

- Mise en place de la coopération décentralisée et des financements innovants pour la mobilisation des financements concessionnelles et le recours au partenariat public.
- Les parlementaires et les acteurs non étatiques ont été consultés lors de l'examen sur la mise en œuvre du Pacte mondial par le MINREX et l'OIM et le Programme de développement durable (PDD) à l'horizon 2030

Défis à relever

- Appropriation des objectifs du Pacte mondial par les parties prenantes ;
- Mise en place d'un mécanisme national de coordination et de suivi-évaluation de la mise en œuvre du Pacte mondial ;
- Implémentations des recommandations ;
- Matérialisation effective et la réhabilitation des frontières ;

- Culture régionale du vivre ensemble.
- Vulgarisation et appropriation du PMM ;
- Elaboration d'une politique nationale sur la migration.

Promesses d'engagements (perspectives)

- Tirer parti des mécanismes de renforcement des capacités dans le cadre du Pacte mondial ;
- Mise en œuvre des recommandations
- Mettre en place un mécanisme de suivi des priorités et des promesses d'engagement issues des différents travaux.

III. PROMESSES D'ENGAGEMENT PRIORITAIRES DU CAMEROUN 2022-2026

A l'issue des consultations de l'ensemble des parties prenantes, le Gouvernement du Cameroun a pris un certain nombre de promesses d'engagement prioritaires pour la deuxième phase de mise en œuvre du PMM 2022-2026. Ces dernières sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Nom de l'engagement	Nature	Principes directeurs du PMM	GCM Obj.	Description
Développement d'une Politique Migratoire Nationale pour le Cameroun	Politique/ juridique	Centré sur la personne, Souveraineté nationale, État de droit et procédure régulière, Droits de l'homme, Sensible au genre, Sensible à l'enfant, Approche pangouvernementale, Approche globale de la société	Tous les objectifs	D'ici la fin de 2024, le gouvernement du Cameroun travaillera à l'élaboration de la première politique migratoire nationale holistique du pays, qui fixera le cap sur la gouvernance des migrations, la gestion des processus de réintégration et l'intégration de la migration dans tous les domaines du travail gouvernemental, conformément aux stratégies existantes du pays et aux engagements internationaux (Stratégie nationale de développement 2030, Dialogue international sur la migration, objectifs de développement durable, Pacte mondial pour les migrations et Agenda 2063 de l'Union africaine)
Opérationnalisation du nouveau Comité National chargé du suivi des actions sectorielles dans la gestion des flux migratoires au Cameroun	Politique/ juridique	Souveraineté nationale, État de droit et procédure régulière, Droits de l'homme, Sensible au genre, Sensible à l'enfant, Approche pangouvernementale	Tous les objectifs	D'ici fin 2024, le Gouvernement camerounais aura pleinement activé avec une feuille de route et une vision commune le Comité National chargé du suivi des actions sectorielles dans la gestion des flux migratoires au Cameroun, créé en mars 2022 sous l'autorité du Premier ministre. Le comité se réunira régulièrement pour agir collectivement en tant qu'interlocuteur principal de la politique liée à la migration et forum clé pour l'intégration du sujet de la migration et de la mobilité dans les stratégies et processus gouvernementaux plus larges.

Nom de l'engagement	Nature	Principes directeurs du PMM	GCM Obj.	Description
Poursuite de l'opérationnalisation du Lien pour le développement humanitaire, la paix afin d'atteindre les objectifs de la MCG au Cameroun	Politique/ juridique	Centré sur les personnes, Souveraineté nationale, État de droit et procédure régulière, Droits de l'homme, Sensible au genre, Sensible à l'enfant, Approche pangouvernementale, Approche globale de la société	2, 23	Depuis le premier Sommet mondial des affaires humanitaires en 2016, l'attention du monde entier s'est de plus en plus tournée vers le Cameroun pour l'opérationnalisation du Lien pour le développement humanitaire, la paix, qui examine la promotion des synergies et des résultats collectifs dans l'ensemble du continuum humanitaire et du développement afin de s'assurer que les communautés sortent de la crise vers des voies de développement durable. D'ici le prochain Forum d'Examen des Migrations, le gouvernement du Cameroun s'engage à poursuivre ses progrès notables dans l'opérationnalisation du HDPN, y compris l'utilisation et l'élargissement des zones de convergence pour coordonner les efforts conjoints jusqu'en 2026.
Poursuite de la lutte contre la traite par une augmentation de la coordination et du partage d'informations pour faciliter les poursuites contre les trafiquants et les passeurs de migrants au Cameroun	Politique/ juridique	Souveraineté nationale, État de droit et procédure régulière, Droits de l'homme, Sensible au genre, Sensible à l'enfant, Approche pangouvernementale	10	Le Gouvernement camerounais s'engage à renforcer les capacités nationales dans la lutte contre la traite à la lumière des besoins spécifiques exprimés par les acteurs gouvernementaux et la société civile à travers : - Renforcement des systèmes de partage d'informations, de collecte de données et de rapports. - Renforcement de l'appui institutionnel aux victimes de la traite à des fins sexuelles par le biais du corpus législatif, de la poursuite des trafiquants sexuels et de l'identification et de la protection centrée sur la victime. - Renforcer l'assistance aux victimes de la traite et du trafic illicite grâce à l'accès aux services de base et aux mécanismes d'orientation
Renforcement du groupe de réflexion dirigé par le gouvernement sur les données migratoires	Politique/ juridique	Centré sur les personnes, Coopération internationale, Sensible au genre, Sensible aux enfants, Approche pangouvernementale	1	Actuellement dirigé par le Ministère camerounais des affaires extérieures (MINREX) et le Ministère de la planification économique et de l'administration territoriale (MINEPAT), le groupe de travail sur les données migratoires vise à réunir tous les acteurs concernés par les statistiques migratoires afin d'assurer de nouvelles améliorations et harmonisations des termes liés à la migration et de la collecte de données. Au cours des quatre prochaines années, le Gouvernement du Cameroun s'engage à ce que ce groupe de travail se réunisse à intervalles réguliers ou tous les 3 mois, et implique de nouveaux acteurs n'ayant pas participé auparavant tels que les instituts de recherche, IFORD, ISSEA, INS, IRIC.

Nom de l'engagement	Nature	Principes directeurs du PMM	GCM Obj.	Description
Renforcer le système d'état civil du Cameroun grâce à une meilleure coordination et à la numération du registre de l'état civil pour s'assurer qu'aucun migrant ne soit laissé pour compte	Politique/ juridique	Centré sur les personnes, Souveraineté nationale, État de droit et procédure régulière, Droits de l'homme, Sensible au genre, Sensible à l'enfant, Approche pangouvernementale, Approche globale de la société	4	Le Gouvernement camerounais s'engage à rationaliser davantage les processus d'enregistrement des faits d'état civil et les mécanismes de coordination en convoquant des réunions régulières entre le Ministère de la décentralisation et du développement local (MINDEVEL), l'autorité camerounaise de l'état civil (BUNEC) et les donateurs, afin de prendre toutes les mesures nécessaires pour améliorer l'état de l'état civil, y compris 1) la collecte de données dans un recensement pour les personnes nées sans naissance certificat, 2) faire progresser l'informatisation du registre de l'état civil, organiser de grands processus d'enregistrement actifs pour s'assurer que les migrants de retour, les ex-associés et affiliés et les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays acquièrent des documents d'identité perdus (carte d'identité nationale, certificat de naissance, passeport) et reconstruisent leur citoyenneté
Intensifier les efforts de partage d'informations relatives à la migration irrégulière au Cameroun	Politique/ juridique	Centré sur les personnes, Développement durable, Sensible au genre, Sensible aux enfants	3	Poursuite et intensification des campagnes de sensibilisation sur les risques et les dangers de la migration irrégulière et les chances de succès au Cameroun, tandis que le Gouvernement camerounais renforce le groupe de travail déjà en place pour la sensibilisation aux questions migratoires et introduit les questions liées aux dangers de la migration irrégulière dans les programmes scolaires.
Création d'un centre de transit pour migrants ayant un bon accès aux services sociaux de base pour les migrants de retour	Politique/ juridique	Centré sur les personnes, sensible aux générations, sensible aux enfants	13, 15, 16, 21, 22	D'ici la fin de 2024, le gouvernement du Cameroun fera de grands progrès dans la protection des migrants de retour grâce à la mise en place de centres de transition temporaires et à un meilleur accès aux services de base, y compris la santé, le soutien psychosocial afin de garantir que les migrants de retour reçoivent le soutien maximal possible en vue de faciliter leur réintégration.

Nom de l'engagement	Nature	Principes directeurs du PMM	GCM Obj.	Description
Poursuite de la promotion des MCG aux niveaux national et sous-régional par le biais du CEEAC, y compris en vue d'une harmonisation régionale plus forte de la gouvernance des migrations pour l'Afrique centrale	Politique/ juridique	Coopération internationale, Approche pangouvernementale, Approche pan sociétale	23	D'ici la prochaine IMRF en 2026, le gouvernement du Cameroun s'engage à sensibiliser davantage le GCM à travers toutes les branches de son gouvernement, et à renforcer la gouvernance efficace des migrations dans la région de l'Afrique centrale en travaillant par l'intermédiaire de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) vers le toujours plus grand : - Régularisation et normalisation migration de main-d'œuvre et mobilité, - Harmonisation des termes liés à la mobilité par le partage des meilleures pratiques du Cameroun en matière de collecte de données, - Pilotage d'initiatives transfrontalières.

